

APPEL À CANDIDATURE

ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR DE LA F.F.A.A.A. DU 29 NOVEMBRE 2020 reportée a une date ultérieure OLYMPIADE 2020/2024

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Extrait des statuts fédéraux - Article 8

ÉLECTION DES MEMBRES

Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin uninominal secret par les représentant-e-s à l'assemblée générale des organes déconcentrés, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité directeur expire, au plus tard, le 31 mars qui suit les derniers Jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus, après appel à candidatures, par cooptation soumise à ratification lors de l'assemblée générale suivante.

Ne peuvent être élues au Comité directeur les personnes :

1. De nationalité française, condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
2. De nationalité étrangère, condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
3. À l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles constituant une infraction à l'esprit de la discipline ;
4. Recevant une perception directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la Fédération.

L'Aïkibudo a au sein du Comité Directeur un nombre de sièges proportionnels au nombre de ses adhérent-e-s, arrondi au plus près, avec un minimum de deux sièges en respectant si possible la proportionnalité légale femmes-hommes.

Le Kinomichi a au sein du Comité Directeur un nombre de siège proportionnels au nombre de ses adhérents, arrondi au plus près, avec un minimum de deux sièges en respectant si possible la proportionnalité légale femmes-hommes.

La candidature des membres du Comité directeur fédéral devra être réceptionnée au siège fédéral au moins dix jours avant la date de réunion de l'assemblée générale. Le Comité directeur fédéral doit comprendre au moins un médecin licencié. La parité doit être prise en compte : la représentation des membres du sexe le moins représenté dans le nombre des licencié-e-s de la saison écoulée est assurée par l'obligation de leur attribuer au minimum un nombre égal au pourcentage de 40% qu'il représente dans l'effectif global de la Fédération,

INDICATIONS

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES CONSTITUANT LA LISTE DU COMITÉ DIRECTEUR	25
<u>DONT</u> NOMBRE MINIMUM DE CANDIDAT-E-S DU MÊME SEXE	10
<u>DONT</u> UN MÉDECIN TITULAIRE DU C.E.S., DE LA CAPACITÉ OU DU D.E.S.C. DE MÉDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT dont les diplômes spécifiques seront joints à sa candidature	1

CANDIDATURE

CANDIDAT-E

CANDIDAT – E – Medecin Fédérale OUI NON

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité.....

Profession

① portable Email-@

N° de licence *de la saison en cours*

Club d'appartenance N° d'affiliation du club

Agés de 18 ans au moins à la date de l'élection, membres de l'association depuis plus de six mois Joindre l attestation de licence 2020/2021.

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DE LA FFAAA

Fédération

Région

C.I.D.

Club

FONCTIONS ANTÉRIEURES AU SEIN DE LA FFAAA

Fédération

Région

C.I.D.

Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....
.....

ATTESTATION

Le/la soussigné-e certifie :

Respecter l'ensemble des dispositions des Textes Officiels et, notamment le principe de l'amateurisme fixé au Préambule du règlement intérieur fédéral Article 1 avenant Comité directeur du 13 06 2013 :

Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir été sanctionné-e d'inéligibilité ;

Respecter les conditions d'honorabilité telles que prévues à l'article L 322-1 du Code du sport.

Fait à le Signature

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Elle doit parvenir au siège de la Fédération dix jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le dépôt de candidature peut se faire :

- par voie électronique : **A L'adresse suivante amandine.atar@aikido.com.fr**. Chaque candidat devra déposer sa fiche de candidature 10 jours francs avant l'Assemblée Générale Élective.
- (un A.R sera transmis dans les 5 jours) ;

IMPORTANT : En raison des mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire, la date de la réunion de l'assemblée générale électorale ne peut être décidée en l'état. Les candidats qui souhaitent postuler pour l'élection du comité directeur peuvent d'ores et déjà adresser le présent formulaire dûment renseigné selon les modalités ci-avant précisées. La date limite de réception des candidatures sera fixée concomitamment à l'envoi de la convocation de l'AG électorale qui, en application des statuts, vous sera adressée 21 jours avant sa tenue.

Partie réservée à la F.F.A.A.A.

CANDIDAT :

Nom..... Prénom.....

Enregistrée le.....

reçue par : déposée par voie électronique avec accusé de réception

Visa de réception le

Nom :

Visa Tampon

